

ARRETE N°194/2025/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de Livarot, commune de LIVAROT-PAYS D'AUGE,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

VU le code de la voirie routière,

VU l'article 610-5 du Code Pénal,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin 1977,

VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de la société ENEDIS qui se trouve 660 rue Antoine de Saint Exupéry 14760 BRETTEVILLE SUR ODON.

CONSIDERANT LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LIVAROT 14140 LIVAROT- PAYS D'AUGE.

CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS DANS LE CADRE DE CES TRAVAUX ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de travaux de raccordement électrique, La société ENEDIS est autorisée à occuper le domaine public au 36 rue Maréchal Foch à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge **le vendredi 3 Octobre 2025 de 08h00 à 18h00.**

ARTICLE 2: 2 places de stationnement seront réservées à la société ENEDIS pour l'installation d'une nacelle au 36 rue maréchal Foch à Livarot.

ARTICLE 3 : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LIVAROT,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de LIVAROT,

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE,
le 29 Septembre 2025,
le Maire déléguée
Vanessa BONHOMME

